



**IRES**

INSTITUT DE RECHERCHES  
ECONOMIQUES ET SOCIALES

**DU "MIRACLE BELGE" A LA CROISSANCE LENTE :  
L'IMPACT DU PLAN MARSHALL ET DE L'UNION  
EUROPEENNE DES PAIEMENTS**

Par

Isabelle CASSIERS

N° 166

Mai 1993

Le Bulletin de l'IRES accueille des communications scientifiques de sources tant interne qu'externe à l'IRES.

Contributions à une réflexion, celles-ci ne reflètent pas nécessairement l'état de la pensée de l'IRES sur les thèmes traités. Leurs auteurs en assument la responsabilité.

**Du "miracle belge" à la croissance lente :  
l'impact du Plan Marshall et de l'Union Européenne des Paiements**

Isabelle Cassiers <sup>1</sup>

La reconstruction économique qui a suivi la deuxième guerre mondiale s'est opérée en Belgique dans des conditions largement différentes de celles observées dans les pays voisins. Un concours de circonstances particulièrement favorables a engendré un redressement économique très prompt, qualifié de "*miracle belge*". Mais ce miracle fit long feu. Dès le milieu des années cinquante, l'économie belge présente des signes de faiblesse qui la déforcent par rapport à ses concurrents : croissance relativement lente, insuffisance des investissements, faible progrès de productivité. L'héritage de cette période semble encore lourd à porter quarante ans plus tard.

Le but de cet article est de rappeler les caractéristiques de la croissance belge d'après guerre et d'examiner l'incidence éventuelle, sur ces caractéristiques, du Plan Marshall et de l'Union Européenne des Paiements. On procédera en trois temps. La première section décrit la prospérité relative de l'économie belge en 1948 et en rappelle les motifs. La deuxième section relève les faiblesses structurelles qui se manifestent à la fin des années cinquante et examine les causes principales d'une telle détérioration. La troisième section propose quelques hypothèses quant à l'incidence du Plan Marshall et de l'Union Européenne des Paiements sur l'affaiblissement relatif de l'économie belge.

L'argumentation présentée dans cet article se résume comme suit : (1) La reprise de la croissance après la guerre fut particulièrement rapide en Belgique grâce au caractère limité des destructions, à la spécialisation dans les produits de l'industrie de base et à la mise en oeuvre prompte et efficace d'une réforme monétaire doublée d'une réforme sociale. (2) La détérioration relative de la croissance belge au cours des années cinquante s'explique par la structure industrielle vieillissante, par le caractère défensif des investissements et par la perte

---

<sup>1</sup> Chercheur qualifié au Fonds National de la Recherche Scientifique, Université Catholique de Louvain. L'auteur souhaite remercier Philippe De Villé pour les discussions stimulantes en cours de recherche et Barry Eichengreen pour ses remarques fécondes sur une première version du texte, ainsi que Carine Deridder et Carine Stordeur pour leur aide dans la collecte de documents et le traitement des données.

de compétitivité provenant elle-même d'une combinaison de hauts salaires et d'un taux de change élevé. (3) Le Plan Marshall et l'Union Européenne des Paiements ont contribué à l'affaiblissement *relatif* de l'économie belge en encourageant le caractère défensif des investissements et le renforcement des structures traditionnelles.

## **1. Le "miracle belge" de l'immédiat après-guerre**

De tous les pays belligérants d'Europe, la Belgique a été la première à restaurer son économie, grâce à un concours de circonstances particulièrement favorables. Les causes d'une reconstruction rapide peuvent être regroupées en trois catégories : l'héritage de la guerre, les structures de l'économie belge et les choix de politique économique.

### *1.1. L'héritage de la guerre*

Ayant capitulé dès le début de la guerre (28 mai 1940), la Belgique subit moins de destructions que les pays voisins. La production put donc y être relancée, à l'issue de la guerre, plus rapidement et plus aisément qu'ailleurs. La libération du port d'Anvers (4 septembre 1944), seul port maritime européen intact, stimula vivement l'activité économique. La concentration des troupes alliées sur le territoire belge en 1945 fut à l'origine de dépenses abondantes, payées pour la plupart en dollars. Ceci assura la croissance des réserves de change, déjà élevées grâce à un stock d'or laissé intact pendant la guerre. Contrairement à la situation prévalant dans les pays voisins, le réapprovisionnement de la Belgique ne fut donc pas freiné par une insuffisance de réserves de change.<sup>2</sup>

### *1.2. La structure de l'économie belge*

Au même moment, l'industrie belge bénéficia largement de la structure de la demande européenne. Tout épisode de reconstruction est particulièrement favorable à une économie spécialisée dans les produits de base<sup>3</sup> (tableau 1) : charbon, métaux semi-finis, ciment. La croissance de la production industrielle fut donc vivement stimulée par des débouchés apparemment sans limite, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

---

2 Pour plus de détails, voir F. Baudhuin (1958) et M. Van Audenhove (1990). C. Kindleberger (1987) insiste sur l'importance de ce fait (p.241).

3 Un phénomène identique est observable après la première guerre mondiale. Voir I. Cassiers (1989), pp.127-140.

**Tableau 1. Répartition par branches de la production industrielle en 1956**  
En pourcentages du total

|                          | Belgique | OECE  |
|--------------------------|----------|-------|
| Industries extractives   | 15,3     | 6,6   |
| Industrie alimentaire    | 6,9      | 12,2  |
| Textile                  | 13,3     | 8,4   |
| Métaux de base           | 15,0     | 8,1   |
| Fabrications métalliques | 32,3     | 29,3  |
| Produits chimiques       | 5,6      | 10,3  |
| Gaz, eau et électricité  | 2,5      | 5,2   |
| Autres industries        | 8,7      | 19,9  |
| TOTAL                    | 100,0    | 100,0 |

Sources : A. Lamfalussy (1961), d'après l'OECE

### 1.3. Les choix de politique économique

L'économie de guerre avait provoqué dans tous les pays concernés une accentuation du dirigisme économique, qui ne s'assouplit que très progressivement au fil de la reconstruction. En maintenant divers contrôles de la consommation, de la production, des prix et des salaires jusqu'en 1950<sup>4</sup>, les pouvoirs publics belges s'inscrivirent dans cette tendance générale. Ils s'étaient toutefois distingués dès 1944 par deux décisions majeures qui allaient profondément marquer la croissance belge : une réforme sociale et une réforme monétaire.

#### 1.3.1. La réforme sociale et le relèvement des salaires

De la même manière que la première guerre mondiale avait engendré partout en Europe une revendication pressante de réformes sociales, la nécessité de maintenir une cohésion sociale lors de la libération de 1944 fut propice à l'éclosion d'une nouvelle vague de réformes. Les premières mesures furent prises en Belgique.<sup>5</sup> Elles avaient été préparées, du temps de l'occupation allemande, par un *projet d'accord de solidarité sociale*, ou *pacte social*, élaboré par les représentants des organisations patronales et ouvrières. Ce pacte comportait un ensemble cohérent de mesures sociales et salariales destinées à protéger les travailleurs, à garantir leur pouvoir d'achat et, plus généralement, à encadrer la croissance de l'économie belge.<sup>6</sup> La plupart des mesures contenues dans le pacte furent prises dans les mois qui

4 Une liste détaillée des contrôles est dressée par M. Van Audenhove (1990), t.1, pp.324 et suiv.

5 P. Léon (1977) p.527. Pour plus de détails concernant la Belgique, voir P. Scholliers (1993).

6 Après une déclaration de principe engageant les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs à collaborer loyalement, le texte de l'accord prévoit une série de dispositions pour préserver le pouvoir d'achat des salaires, rétablir immédiatement après la guerre la législation et les conventions relatives à la durée du travail, créer un fonds de rééquipement ménager, établir un système global de sécurité sociale, majorer les allocations familiales, établir dans les usines des délégations du personnel,

suivirent la libération. Dès le 16 septembre 1944, la Conférence Nationale du Travail - lieu officiel de la concertation sociale à l'échelon national - décida d'une augmentation des salaires nominaux de 60% par rapport à ceux de mai 1940 ; une hausse salariale supplémentaire de 20% fut accordée le 30 juillet 1945. L'Office National de Sécurité Sociale, créé le 28 décembre 1944 sur la base d'institutions éparses nées avant la guerre<sup>7</sup>, fut la pièce maîtresse de la législation sociale d'après-guerre. Un pas décisif dans l'institutionnalisation de la concertation sociale au niveau des branches d'activité fut franchi le 9 juin 1945 lorsque les commissions paritaires reçurent un statut légal.

Les conséquences de cette réforme furent multiples. La première fut l'installation d'un climat de paix sociale, climat qui garantit la modération des revendications salariales au cours des années suivantes. La réforme sociale provoqua par ailleurs un "*changement de régime*" pour l'économie belge, selon l'expression des observateurs et acteurs de l'époque<sup>8</sup> : le relèvement des salaires en 1944-45 propulsa la Belgique parmi les pays à hauts salaires, alors même qu'elle avait toujours été caractérisée par le bon marché de sa main d'oeuvre (tableau 2).

**Tableau 2. Indice des salaires\* en francs belges. Belgique = 100**

|                 | 1938  | 1950  |
|-----------------|-------|-------|
| Belgique        | 100,0 | 100,0 |
| Pays-Bas        | 142,3 | 65,0  |
| Grande-Bretagne | 168,4 | 88,6  |
| Allemagne       | 210,5 | 76,9  |

\* charges sociale incluses ; moyenne générale des salaires de tous les travailleurs, mineurs exclus  
Sources : E Masoin (1951)

Le relèvement des salaires et des charges sociales engendra bien évidemment une augmentation substantielle des coûts pour les entreprises dont les conséquences seront examinées ci-dessous. Cette mesure radicale assura simultanément la hausse du pouvoir d'achat des salariés et la relance rapide de la consommation finale : l'indice des ventes à la consommation des grands magasins dépassa son niveau réel d'avant guerre dès 1947<sup>9</sup>.

Etant donné les pratiques déjà très largement répandues d'indexation des salaires sur le coût de la vie, un tel relèvement initial des rémunérations aurait pu enclencher une vigoureuse

renforcer le rôle des commissions paritaires. (Pour le texte complet, voir Fuss, H., Goldschmidt-Clermont P. et Watillon, L. (1958), pp.828-842). Ce programme fut intégralement réalisé, par étapes, après la libération. Pour le détail des mesures prises, voir B.S. Chlepner (1956) ou M. Van Audenhove (1990), vol. 1, pp.326-334.

<sup>7</sup> Voir I. Cassiers (1989) pp.68-72, 195-198 et 201-203.

<sup>8</sup> Notamment L.H. Dupriez (1951), J.C. Snoy et d'Oppuers (1953), P. van der Rest (1961).

<sup>9</sup> Banque Nationale de Belgique, Statistiques économiques belges, 1950-1960, t.2 p.18 : indice général des ventes des grands magasins à rayons multiples déflaté par les prix de détail.

spirale inflationniste. Il n'en fut rien, car le *projet d'accord de solidarité sociale* concevait les hausses du salaire direct et indirect comme une pièce dans un ensemble plus vaste et cohérent de politique économique :

*"Le problème des salaires est étroitement lié à celui des prix et de la monnaie. En effet, du point de vue économique, les trois éléments sont interdépendants et l'adoption de mesures concordantes en ce qui concerne l'assainissement de la circulation monétaire interne, la réadaptation des prix et le réajustement des salaires seront les premières conditions du redressement économique et financier du pays. (...) Dans l'intérêt même des travailleurs, le souci de donner à la monnaie belge après la guerre une valeur aussi élevée que possible devra donc être prédominant. Dans le cas où une certaine dévaluation serait inévitable, elle devra être réduite au minimum."*<sup>10</sup>

On retrouve dans cette déclaration l'héritage direct des expériences originales tentées en Belgique à la fin des années trente, lorsque le gouvernement Van Zeeland croisa avec succès les influences a priori autonomes du Plan du Travail socialiste d'une part et des recommandations de gestion du taux de change du Professeur Dupriez d'autre part.<sup>11</sup> Celui-ci poursuivit ses travaux durant la guerre et fournit au gouvernement Pierlot constitué le 26 septembre 1944 les calculs permettant de procéder immédiatement à un assainissement monétaire rigoureux.

### 1.3.2. L'assainissement monétaire de 1944, ou "opération Gutt"

Camille Gutt, ministre des finances du premier gouvernement belge de l'après guerre, appliqua immédiatement (6 octobre 1944) un plan de lutte contre l'inflation qui avait été préparé à Londres pendant l'occupation. Les billets furent retirés de la circulation et les dépôts bancaires bloqués. Chaque citoyen reçut, en échange des anciens billets remis à la banque nationale, 2 000 francs en billets nouveaux qui avaient été imprimés par les soins du gouvernement en exil. Le surplus fut transformé en "avoirs bloqués", à titre temporaire (42 milliards de francs, soit 24,5% de la masse monétaire) ou définitif (63 milliards, soit 36,7%)<sup>12</sup>. Les avoirs temporairement bloqués furent remboursés très progressivement, de 1944 à 1949, au fil de la reprise économique, de manière à contrôler rigoureusement la croissance du stock monétaire et assurer une parité de change fixe avec la Grande-Bretagne. C'est au cours de 176,50 la £, fixé dès la réforme monétaire, que le franc belge fut introduit au Fonds Monétaire International le 17 septembre 1946. Ce cours fut respecté jusqu'à la dévaluation de la livre en 1949. *"Le rôle essentiel de la réforme fut donc que le franc tint bon au milieu des désordres monétaires du monde."*<sup>13</sup>

<sup>10</sup> Fuss, H., Goldschmidt-Clermont P. et Watillon, L. (1958) p. 829.

<sup>11</sup> Voir I. Cassiers (1989) pp. 175-203.

<sup>12</sup> Pour plus de détails voir V. Janssens (1976), L.H. Dupriez (1978) ou M. Van Audenhove (1990).

<sup>13</sup> L.H. Dupriez (1978), p.173.

Les historiens ont épinglé l'assainissement monétaire belge de 1944 comme "*un bel exemple de déflation réussie*"<sup>14</sup>, de même qu'ils ont relevé le caractère précoce et audacieux de la réforme sociale en Belgique. Mais l'étroitesse des liens entre l'une et l'autre réforme n'a peut-être pas reçu l'attention qu'elle mérite<sup>15</sup>, vu l'originalité d'une politique qui associe déflation monétaire et relèvement brutal des salaires. L'extrait du *projet d'accord de solidarité sociale* reproduit ci-dessus, ainsi que les commentaires de L.H. Dupriez<sup>16</sup>, rappellent que la conjonction des deux décisions de politique économique fut délibérée. En garantissant un taux de change fixe basé sur la parité de pouvoir d'achat avec la zone sterling, c'est-à-dire la zone d'influence principale du commerce extérieur belge, l'assainissement monétaire assura simultanément un contrôle strict de l'inflation interne et des références stables pour les industries exportatrices. La santé de celles-ci au moment de la reconstruction parut suffisamment bonne - en termes relatifs - pour qu'une hausse importante des coûts salariaux soit d'emblée concédée. Le relèvement du niveau de vie de la population n'était pas seulement une revendication sociale : il était également perçu comme le moyen d'améliorer la qualification et la productivité du travail, le coup de fouet nécessaire pour que les structures industrielles évoluent. A court terme, le jeu des institutions sociales fraîchement mises en place ou consolidées devait prévenir toute hausse salariale incontrôlée ; à plus long terme, c'est l'adaptation des structures ainsi provoquée qui devait assurer la croissance des salaires et la stabilité du franc belge.

Le bilan de ces stratégies semble très positif à court terme et beaucoup plus nuancé à long terme.

#### 1.4. Bilan à l'aube du Plan Marshall

Les lacunes statistiques de l'immédiat après-guerre sont malheureusement considérables. La majorité des séries belges reprennent - ou commencent - en 1948, de telle sorte qu'il est difficile de retracer clairement l'évolution économique au cours des années 1944-1948. Néanmoins, les observateurs de l'époque et les historiens semblent s'accorder sur le fait que la reconstruction, plus rapide en Belgique qu'ailleurs, s'est achevée ici vers 1947. C'est bien l'impression qui ressort du tableau 3<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> P. Léon (1977) p.517.

<sup>15</sup> Le cas belge pourrait apparaître comme l'exact contre-pied des cas italien et français, dont l'inflation d'après-guerre est interprétée par A. Casella et B. Eichengreen (1991) en termes de *conflit de distribution*. La comparaison, qui dépasse le cadre de cet article, mériterait d'être entreprise.

<sup>16</sup> notamment les pages consacrées au relèvement des salaires (189-196) au sein de son ouvrage sur les réformes monétaires (1978).

<sup>17</sup> On ne peut toutefois ignorer une remarque de A. Camu (1960) selon qui toutes les comparaisons par rapport à 1938 sont anormalement favorables à la Belgique et à la France qui ont ressenti la récession de 1938 plus fort que les autres pays.

**Tableau 3. Production et commerce extérieur en 1948, 1938 = 100**

|                                 | Belgique* | OECE |
|---------------------------------|-----------|------|
| Production industrielle totale  | 121       | 97   |
| Production de métaux de base    | 141       | 88   |
| Volume des importations totales | 116       | 81   |
| Volume des exportations totales | 95        | 79   |

\*UEBL pour le commerce extérieur.

Sources : OECE, Bulletins statistiques, 1956

Tout aussi partagée est la conviction que la reconstruction a rétabli les structures *sans les renouveler*<sup>18</sup>. Ce trait caractéristique semble handicaper la croissance ultérieure.

## 2. Un bilan inquiétant à la fin des années cinquante

Dix ans après l'intervention du Plan Marshall en Europe, la Belgique a perdu sa position avantageuse. Le tableau 4, qui prolonge d'une décennie les données du tableau 3, illustre le ralentissement net de la croissance belge - en termes relatifs - au cours des années cinquante. Les graphiques 1 et 2 illustrent le même phénomène.

**Tableau 4. Production et commerce extérieur en 1959**

|                                 | 1938 = 100 |      | 1948 = 100 |      |
|---------------------------------|------------|------|------------|------|
|                                 | Belgique*  | OECE | Belgique*  | OECE |
| Production industrielle totale  | 169        | 202  | 140        | 209  |
| Production de métaux de base    | 223        | 197  | 158        | 224  |
| Volume des importations totales | 208        | 173  | 179        | 214  |
| Volume des exportations totales | 211        | 227  | 223        | 289  |

\*UEBL pour le commerce extérieur.

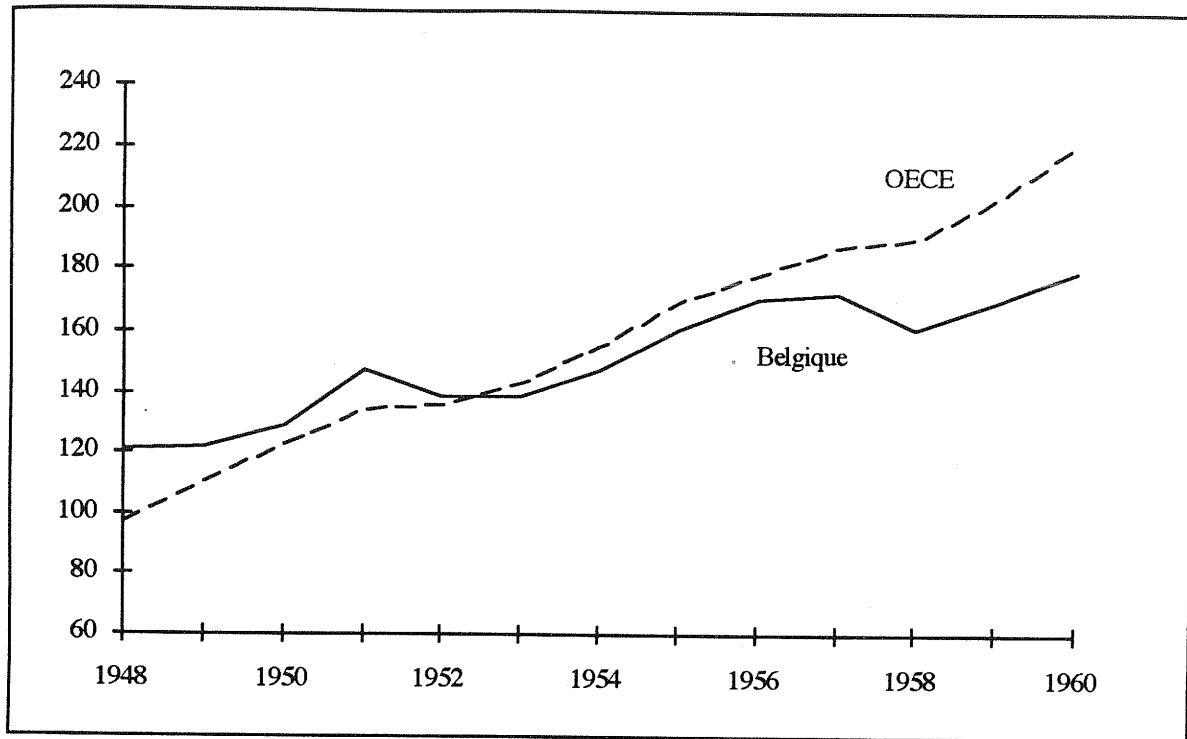
Sources : OECE, Bulletins statistiques, 1956 et 1962

Cette évolution a alerté de nombreux économistes belges qui, dès le début des années soixante, se sont interrogés sur les causes de cet essoufflement<sup>19</sup>. Les divers arguments invoqués à l'époque ont été très bien résumés par W. Van Rijckeghem (1982). Retraçons-les ici à grands traits.

<sup>18</sup> M. Beuthe (1964), A. Camu (1961), A. Lamfalussy (1959), (1961).

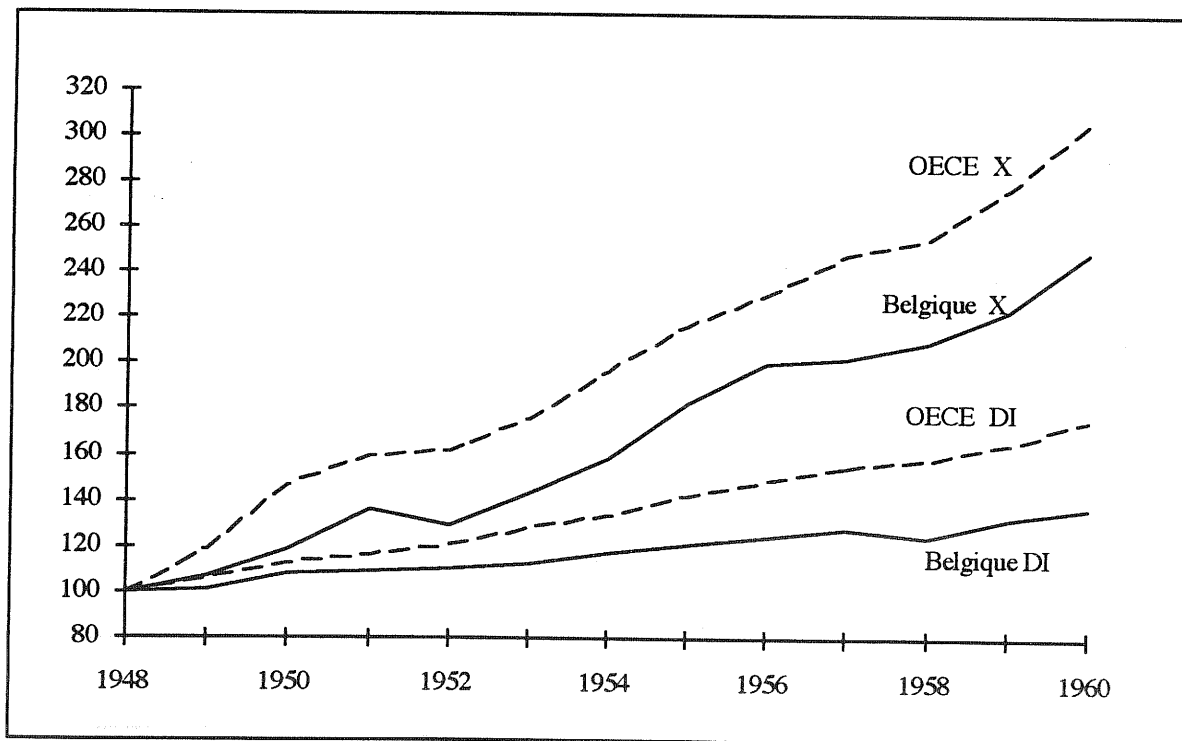
<sup>19</sup> Les contributions les plus intéressantes sont celles de M. Beuthe (1964), A. Camu (1960) et (1961), A. Lamfalussy (1959) et (1961), J. Waelbroeck et E. Rosselle (1961).

**Graphique 1. Production industrielle, 1938 = 100**



Source : OECE, Bulletins statistiques

**Graphique 2. Exportations (X) et demande intérieure (DI), 1948 = 100**



Source : OECE, Bulletins statistiques. Prix et taux de change de 1954.

## 2.1. La structure de la production et des exportations

Si les particularités de la structure industrielle peuvent expliquer le redressement rapide de l'économie belge après la guerre, ne seraient-elles pas aussi responsables de la croissance lente des années cinquante ? La fin de la reconstruction européenne ne coïncide-t-elle pas logiquement avec une diminution de la demande des produits de base dans l'exportation desquels la Belgique est spécialisée ? Cette question, soigneusement examinée par J. Waelbroeck et E. Rosselle (1961), reçut de ces auteurs une réponse nuancée, résumée par le tableau 5. Sur un recul total de 14% des exportations belges par rapport aux exportations des principaux pays industrialisés, 4% à peine peuvent être expliqués par un effet de structure. Le solde reflète une diminution de la part de la Belgique sur les marchés des produits qu'elle exporte.

**Tableau 5. Influence de la structure des exportations belges sur l'accroissement de celles-ci. 1958 par rapport à 1951-53**

---

|                                                            |          |
|------------------------------------------------------------|----------|
| Indice des exportations des principaux pays industrialisés | 140,7    |
| Indice des exportations de l'UEBL                          | 121,3    |
| Différence relative : (UEBL / pays industrialisés) -1      | - 13,8 % |
| <i>dont : - composante structurelle</i>                    | - 3,9 %  |
| <i>- variation des parts de marché</i>                     | - 10,3 % |

---

Source : calculs propres d'après J. Waelbroeck et E. Rosselle (1961)

Avant d'examiner les causes possibles d'une telle perte de parts de marché, on observera que le vieillissement structurel de l'économie belge, loin de s'atténuer, s'accroît au fil de la période. *"La Belgique continue à concentrer ses efforts dans les branches qui avaient fait jadis sa grandeur, mais qui, actuellement, diminuent d'importance dans le commerce mondial"* remarque A. Camu (1960). Une étude détaillée de l'évolution de la production entre 1948 et 1960 confirme cette appréciation : se sont les branches produisant essentiellement des produits semi-finis et peu de biens finals qui connaissent les taux de croissance les plus élevés<sup>20</sup>.

En résumé, si la structure initiale des exportations belges ne peut à elle seule expliquer la croissance lente des années cinquante, la spécialisation dans des produits pour lesquels la demande mondiale stagne ou régresse semble se renforcer au fil du temps.

---

<sup>20</sup> C. Carbonelle (1962) p.195.

## 2.2. Des investissements défensifs

La nature des investissements entrepris en Belgique dans les années cinquante serait une cause essentielle de la croissance lente. On y trouverait l'explication des deux phénomènes observés ci-dessus : accentuation des spécialisations traditionnelles *et* pertes de compétitivité sur ses propres marchés. En effet, selon la thèse présentée par A. Lamfalussy (1961) et partagée par plusieurs auteurs<sup>21</sup>, deux traits caractérisent les investissements belges de l'époque : (1) leur concentration dans les industries stagnantes (charbon, acier, chemins de fer, textile) et (2) la priorité donnée à la rationalisation plutôt qu'à l'innovation. Ce type d'investissement, qualifié de *défensif*, effectué à la marge d'un équipement existant et à moindre frais, serait la réponse des industriels à une pression vive de la concurrence étrangère, conjuguée à des salaires élevés<sup>22</sup> et des profits comprimés. Il assurerait - à moyen terme tout au moins - des gains de productivité raisonnables malgré une dépense en investissement nettement inférieure à la moyenne (graphique 3).

Cette analyse est bien compatible avec les informations consignées au tableau 6. On y lit des gains de productivité modestes mais non exceptionnellement faibles ; on y lit aussi, à la dernière colonne, la perte de compétitivité de l'industrie manufacturière belge vis-à-vis des concurrents néerlandais, allemand, français et italien<sup>23</sup>. Les trois colonnes intermédiaires de ce tableau invitent à examiner de plus près les causes du glissement de compétitivité au cours de ces dix années.

**Tableau 6. Coût salarial, productivité et coût salarial par unité produite dans l'industrie manufacturière en 1957. 1948 = 100.**

|             | Productivité | Coût salarial<br><i>en monnaie</i><br><i>nationale</i> <i>en dollars</i> |     | Coût salarial par unité produite<br><i>en monnaie</i><br><i>nationale</i> <i>en dollars</i> |     |
|-------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Belgique    | 142          | 164                                                                      | 144 | 115                                                                                         | 102 |
| Pays-Bas    | 144          | 169                                                                      | 118 | 117                                                                                         | 83  |
| Allemagne   | 223          | 196                                                                      | 155 | 88                                                                                          | 68  |
| France      | 164          | 250                                                                      | 135 | 152                                                                                         | 83  |
| Italie      | 217          | 153                                                                      | 141 | 77                                                                                          | 65  |
| Royaume-Uni | 121          | 175                                                                      | 123 | 145                                                                                         | 101 |
| Etats-Unis  | 128          | 157                                                                      | 157 | 123                                                                                         | 123 |

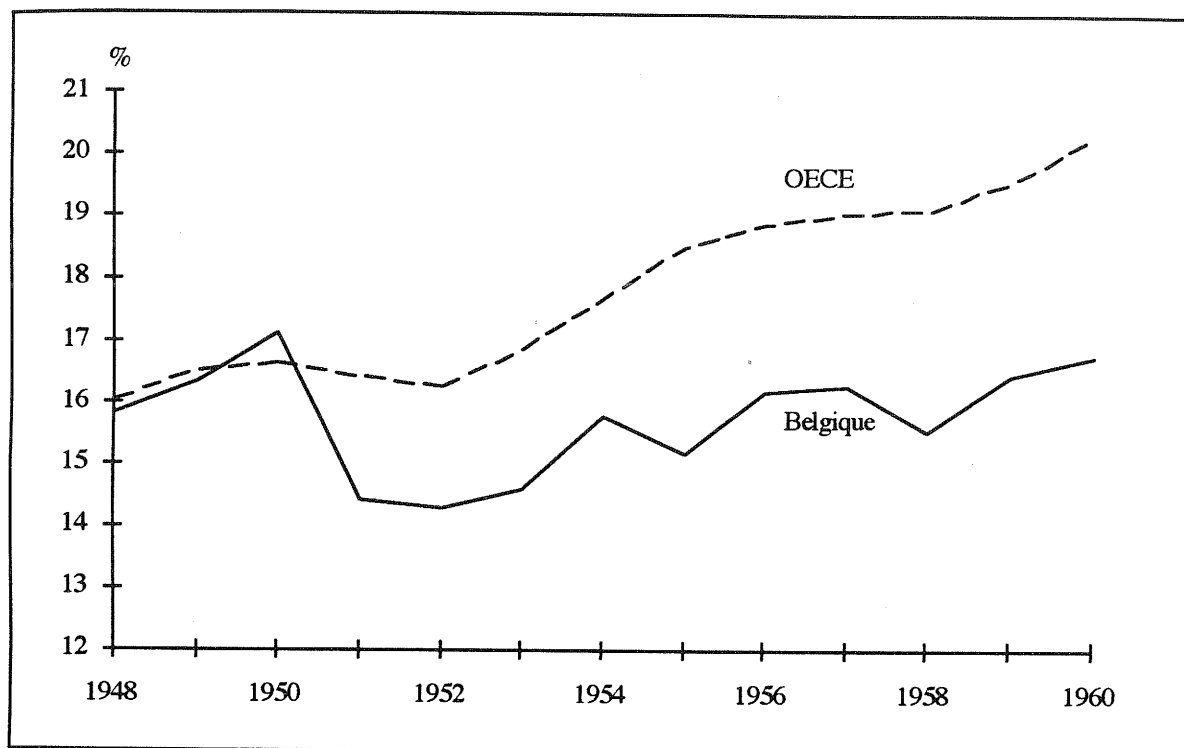
Source : A. Lamfalussy (1959) d'après l'OECE et calculs propres sur base des données de l'auteur.

<sup>21</sup> Notamment A. Camu (1960) p.418, M. Beuthe (1964), p.99.

<sup>22</sup> Les liens entre la croissance des salaires et celle de la productivité est discutée par I. Cassiers et P. Solar (1990).

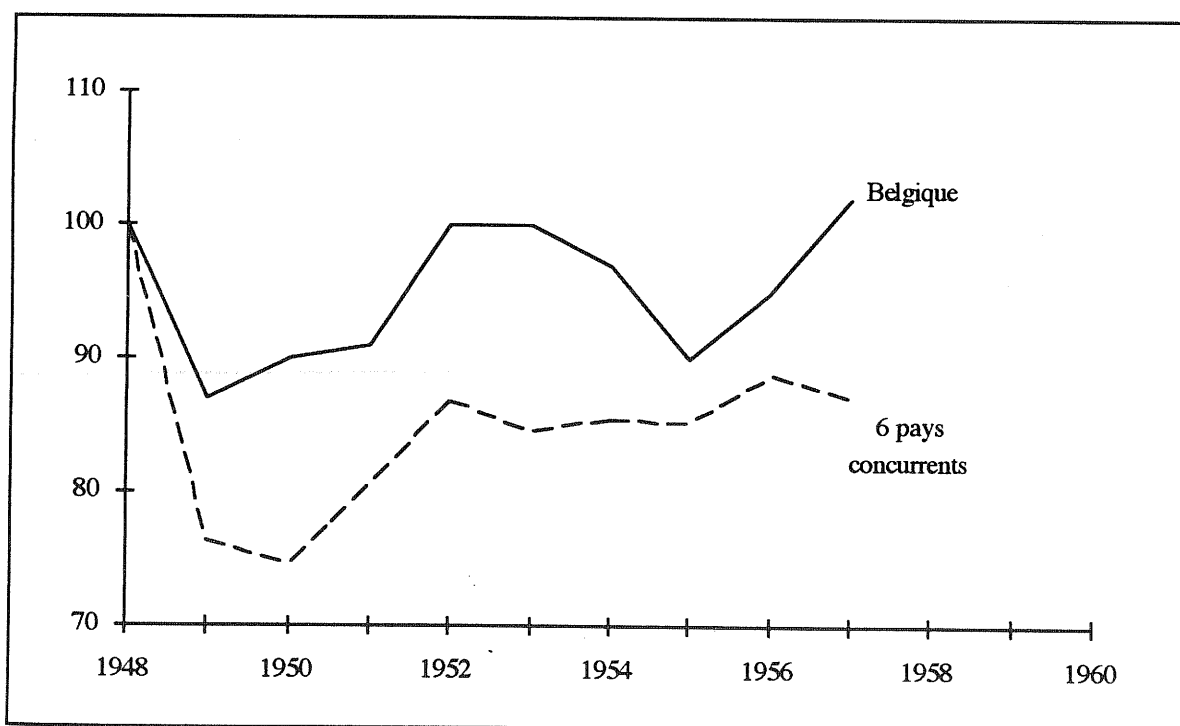
<sup>23</sup> Pour une comparaison internationale plus étendue du coût salarial par unité produite, voir B. Eichengreen (1992), tableau 11.

**Graphique 3. Part de l'investissement dans le PNB**



Source : OECE, Bulletins statistiques - Formation brute de capital fixe, prix et taux de change de 1954.

**Graphique 4. Coût salarial par unité produite en dollars, 1948 = 100**



Source : voir tableau 6. Pays concurrents : moyenne non pondérée.

### 2.3. La faiblesse la demande intérieure et la politique du taux de change

Le coût salarial par unité produite exprimé en monnaie commune condense les trois principaux déterminants de la compétitivité : la productivité, le coût salarial, et le taux de change. Sa décomposition, au tableau 6, indique des gains de productivité modestes, une croissance salariale modérée et une politique de taux de change ambitieuse.

Fidèle aux déclarations de son *Pacte Social* (point 1.3.1 ci-dessus), la Belgique concrétisa en 1949 sa volonté de donner au franc "*une valeur aussi élevée que possible*". Tandis que la livre dévaluait de 30,5%, entraînant dans son sillage toute l'aire sterling, la Scandinavie et les Pays-Bas, la dévaluation du franc belge fut limitée à 12,3%, ce qui représentait une *appréciation de 26,2%* par rapport à l'aire sterling, zone d'influence principale pour les échanges extérieurs de la Belgique.<sup>24</sup>

Le graphique 4 suggère que la dégradation de la compétitivité belge observable à la fin des années cinquante est étroitement associée au choix d'une réévaluation relative du franc belge en 1949. Ce choix, pénible pour les entreprises exportatrices, contribua vraisemblablement à freiner la croissance des salaires nominaux. En effet, de 1950 à 1955, tous les pays mentionnés au tableau 6 enregistrent une croissance salariale supérieure à celle de la Belgique.

Cette observation nous renvoie à la double réforme - sociale et monétaire - de l'immédiat après guerre. Rappelons qu'en 1944 les salaires furent brutalement relevés mais que tout risque de réaction inflationniste fut étouffé par la déflation monétaire. Les entreprises supportèrent la conjonction d'un franc fort et de salaires élevés parce que le contexte général était particulièrement favorable à l'économie belge. En 1949, la surévaluation du franc détériora la compétitivité des entreprises belge. Ce choix de politique économique aurait sa part de responsabilité tant dans le caractère défensif des investissements que dans le freinage relatif de la croissance des salaires nominaux.

La politique du franc fort fut néanmoins poursuivie sans défaillance, encouragée sans doute par les surplus chroniques de la balance des biens et services (graphique 5) résultant à leur tour d'une demande intérieure beaucoup moins dynamique que les exportations. Le contraste entre le rythme de croissance des exportations et celui de la demande intérieure n'est certes pas l'apanage de la Belgique (graphique 2). Le phénomène y est toutefois nettement plus marqué qu'ailleurs (tableau 7).

---

<sup>24</sup> L.H. Dupriez (1978), p.196-204.

**Tableau 7. Part de la demande intérieure dans la demande totale\*.**  
En pour-cent.

|                           | Belgique | OECE    |
|---------------------------|----------|---------|
| 1948                      | 81,8     | 87,0    |
| 1960                      | 71,3     | 79,3    |
| <i>Variation relative</i> | - 12,9 % | - 8,9 % |

\*(C+I+G / C+I+G+X) à prix constants, d'après la comptabilité nationale  
Sources : OECE, Bulletins Statistique

A. Lamfalussy (1959) (1961) attribue la croissance lente de la demande intérieure à deux types de comportements domestiques : la forte propension à l'épargne des particuliers (graphique 6 et tableau 8)<sup>25</sup> et la faible propension à investir des entreprises belges (graphique 3).

**Tableau 8. Propension moyenne à l'épargne, 1950-1960.** En pour-cent.

|                  |      |
|------------------|------|
| Allemagne        | 12,2 |
| Belgique         | 12,3 |
| France           | 5,7  |
| Pays-Bas*        | 10,1 |
| Grande-Bretagne* | 2,3  |
| Etats-Unis*      | 7,6  |

\*1950-1959

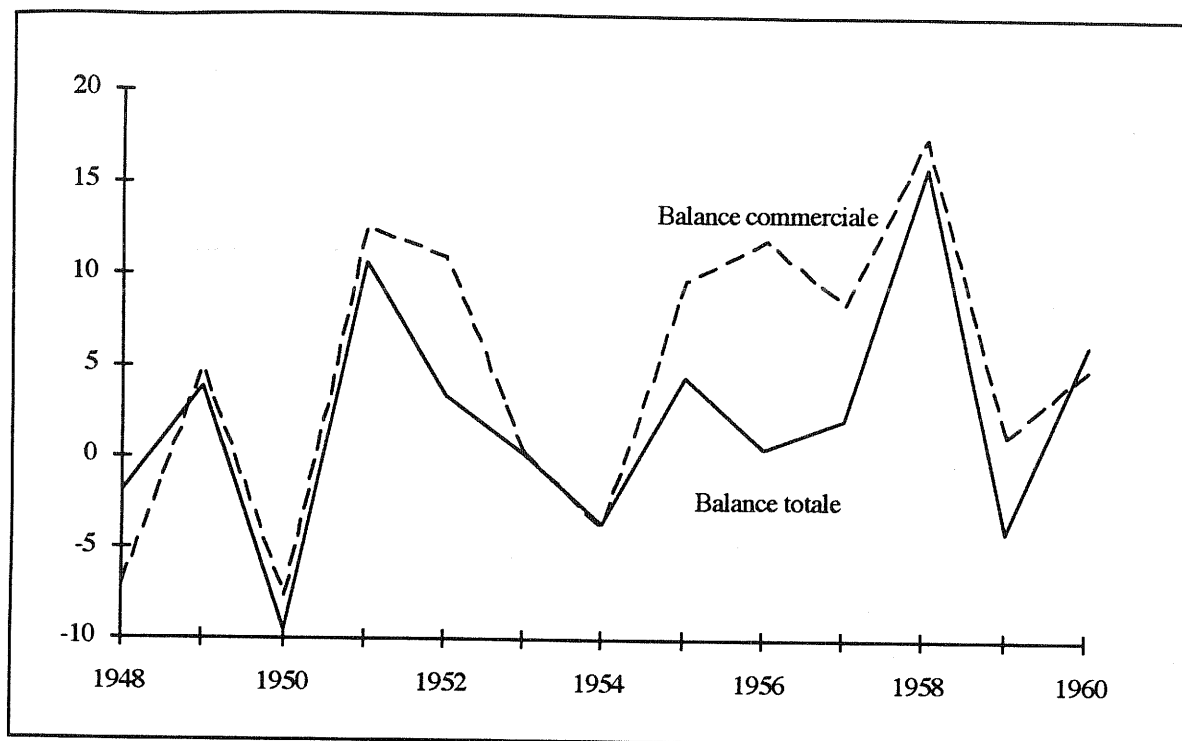
Source : M. Frank (1962) d'après les Communautés Européennes et les Nations Unies.

En résumé, la croissance économique belge aurait subi, au cours des années cinquante, un double freinage clairement perceptible au graphique 2 : celui de la demande intérieure et celui - relatif - des exportations. Le caractère *relatif* de ce dernier freinage doit être souligné et explique certainement qu'il soit passé pratiquement inaperçu jusqu'à la fin des années cinquante. L'expansion remarquable de l'Europe continentale a offert aux exportations belges l'occasion d'une croissance rapide, malgré les faiblesses ultérieurement identifiées.

L'expansion du commerce intra-européen dont a bénéficié la Belgique fut stimulée par le Plan Marshall. Celui-ci favorisa, de ce simple fait, la croissance des exportations belges. Le Plan Marshall et l'Union Européenne des Paiements ont-ils également une part de responsabilité dans l'affaiblissement relatif des structures industrielles et dans le manque de tonus de la demande intérieure ? Ces questions font l'objet du point suivant.

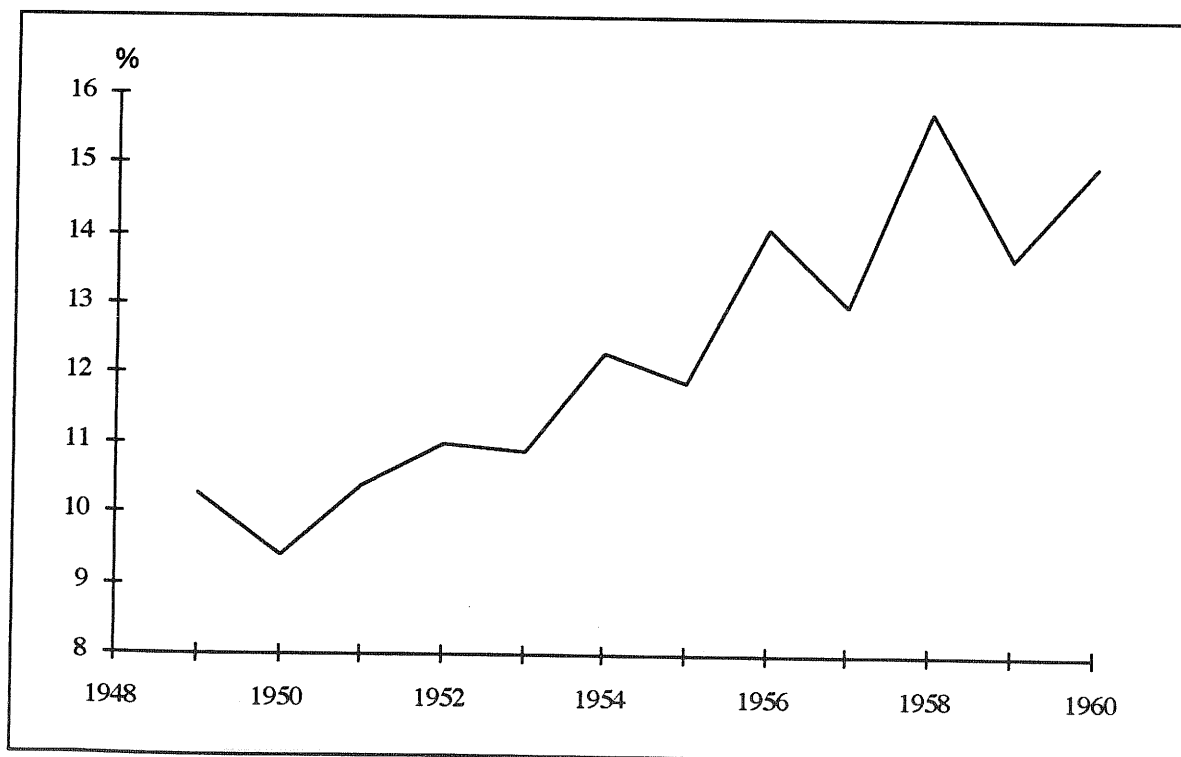
<sup>25</sup> Voir aussi Lamfalussy (1959) p.60 et A.Camu (1960) p.411.

**Graphique 5. Balance des paiements belge. Milliards de francs**



Sources : Banque Nationale de Belgique et A. Lamfalussy (1959)

**Graphique 6. Taux d'épargne des ménages en Belgique**



Source : M. Frank (1962)

### 3. L'impact du Plan Marshall et de l'Union Européenne des Paiements

#### 3.1. Principes d'intervention

Lorsque les Etats-Unis offrirent d'accélérer la reconstruction des économies européenne au moyen du Plan Marshall, celle de l'économie belge touchait à sa fin. Ceci explique que l'aide *directe* reçue par la Belgique fut quantitativement peu importante. Parmi les seize pays européens signataires de l'Acte de Coopération Economique<sup>26</sup>, la Belgique faisait figure d'exception : grâce au redressement très rapide de son industrie de base, elle était largement créancière de ses partenaires (tableau 9). Elle ne souffrait pas d'un manque de moyens de paiements pour ses importations, par contre elle commençait à ressentir la pénurie de moyens de paiements de ses clients<sup>27</sup>. Dès lors, c'est surtout de l'aide *conditionnelle* qu'elle bénéficia<sup>28</sup> : selon cette deuxième forme d'intervention du Plan Marshall, la Belgique devait établir en faveur de ses débiteurs européens des *droits de tirage* en francs belges en contrepartie de quoi elle recevait des dollars. Ceux-ci devaient l'aider à régler ses importations en provenance des Etats-Unis, qui avaient pris de l'ampleur depuis la guerre en raison de l'épuisement de ses fournisseurs européens (tableau 9).

**Tableau 9. Commerce extérieur de l'UEBL selon les zones monétaires.**

|                |      | Exportations<br>en % du total | Importations<br>en % du total | Solde<br>en % des importations |
|----------------|------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Zone<br>dollar | 1937 | 10,5                          | 12,3                          | - 3,6                          |
|                | 1949 | 8,4                           | 23,2                          | - 15,0                         |
|                | 1951 | 12,7                          | 23,1                          | - 9,8                          |
|                | 1953 | 15,0                          | 15,9                          | - 1,9                          |
| Zone<br>UEP*   | 1937 | 70,4                          | 59,1                          | + 5,3                          |
|                | 1949 | 69,8                          | 57,4                          | + 10,8                         |
|                | 1951 | 70,9                          | 59,9                          | + 14,0                         |
|                | 1953 | 68,4                          | 67,5                          | - 4,1                          |

\* L'Union Européenne des Paiements regroupe les 16 pays bénéficiaires du Plan Marshall.  
Source : Ministère des affaires économiques (1955)

<sup>26</sup> L'Acte de Coopération Economique - nom officiel du Plan Marshall - fut signé le 3 avril 1948. L'aide américaine aux signataires de l'acte débuta le 1er juillet 1948. Les seize pays concernés (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse) furent regroupés dans l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE), chargée d'établir un programme précis de relèvement économique et de libéralisation des échanges. Après élargissement, l'OECE devint, en 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).

<sup>27</sup> B. Eichengreen (1992) p.7, Milward (1984) p.274, M. Van Audenhove (1990) vol.1 pp.330-331

<sup>28</sup> Au total (1948-1951), l'aide directe s'est élevée à 68 millions de dollars et l'aide conditionnelle à 446 millions de dollars, F. Baudhuin (1958) p.93.

L'injection de dollars dans une Europe aux monnaies inconvertibles<sup>29</sup> et le système des droits de tirage accompagnant le Plan Marshall permirent une vigoureuse reprise des échanges intra-européens. Ceux-ci furent ensuite stimulés par le système multilatéral de règlements organisé entre les pays de l'OECE dans le cadre de l'Union Européenne des Paiements (UEP) à partir de juillet 1950<sup>30</sup>.

Ce système convenait assez mal à la Belgique.<sup>31</sup> Etant en surplus chronique vis-à-vis des partenaires de l'UEP et en déficit chronique vis-à-vis des Etats-Unis, elle se trouvait gênée par l'absence de convertibilité des monnaies européennes *vis-à-vis du dollar*, en somme, par l'absence de retour à une convertibilité totale. Tandis que ses réserves en or et en dollars baissaient, celles en devises inconvertibles augmentaient considérablement<sup>32</sup>, mettant en péril la situation monétaire interne. Soucieuse, depuis 1944, de contrôler rigoureusement l'expansion du stock de monnaie, la Belgique prit, à partir de 1951, une série de mesures pour limiter son excédent envers la zone de l'UEP. Dans un article dressant l'inventaire de ces dispositions, la Banque Nationale de Belgique observait qu'il est assez paradoxal de voir un pays prendre des mesures restrictives pour limiter l'excédent de sa balance commerciale, surtout quand ce pays vit en grande partie des ressources que lui procure son commerce extérieur, mais constatait que des faiblesses inhérentes aux modalités de l'Union l'y contraignaient.<sup>33</sup> R. Triffin regroupe en trois catégories les mesures discriminatoires prises par les pays créditeurs :

*"The incentive to discrimination by the creditors was not so much the result of inadequate gold reserves or settlements as of their reluctance to pile up an indefinite amount of EPU credits. Three methods were simultaneously used by them to reduce their intra-European surpluses. The first was to encourage capital exports and repayments to other EPU countries and to step up their rate of intra-European liberalization far beyond the formal requirements of the Code of Liberalization. The second was to restrict imports from non-Epu sources in an effort to force traders to seek substitute sources of supply within the EPU area. The third -- and the most absurd from a collective point of view -- was to impose restrictions on their exports to other EPU members."*<sup>34</sup>

29 Les unes depuis la guerre, les autres depuis les années trente déjà. Le dollar, quant à lui, était explicitement devenu la monnaie des règlements internationaux par les accords de Bretton Woods pris en 1944.

30 Pour une description du fonctionnement du système, voir R. Triffin (1957) ou B. Eichengreen (1992).

31 dont les représentants avaient en vain, lors des négociations, réclamé d'autres types d'accords. Voir R. Triffin (1957) et M. Hogan (1987).

32 de 6,1 à 19,6 milliards de francs entre juin 1950 et décembre 1951, Banque Nationale de Belgique (1952) p.99.

33 Banque Nationale de Belgique (1952) pp. 98 et 101.

34 R. Triffin (1957) p. 204.

### 3.2. Impact sur l'orientation de la croissance belge

La confrontation des traits caractéristiques de la croissance belge et des principes d'intervention du Plan Marshall et de l'Union Européenne des Paiements suggère une série d'hypothèses quant à l'impact de ces institutions sur le développement économique de la Belgique.

Le plan Marshall intervint en Belgique essentiellement par l'aide conditionnelle, qui prit l'allure d'une *subvention aux destinataires des exportations*. A ce titre, il favorisa l'accroissement du degré d'ouverture de l'économie, il encouragea les exportateurs sans qu'aucune aide ne soit apportée aux entreprises qui produisaient pour le marché intérieur.

Les dons et prêts *directs* des Etats-Unis à la Belgique furent dérisoires, la santé relative de celle-ci ne semblant pas les justifier. Et tandis que l'industrie belge achevait sa reconstruction sur des bases traditionnelles, les autres pays de l'OECE trouvèrent dans l'aide américaine directe un incitant à la modernisation et à l'innovation.<sup>35</sup>

Le surplus de la Belgique vis-à-vis de l'OECE la plaçait en parallèle des Etats-Unis comme donneur d'aide mais "*l'aide des Etats-Unis était donnée en vertu de décisions politiques, qui prenaient un certain temps ; l'aide belge résultait directement de l'exécution des accords bilatéraux de paiement.*"<sup>36</sup> Elle venait donc plus vite et était de ce fait appréciée. Cet élément institutionnel dota sans doute les producteurs belges d'un grand avantage sur les concurrents dans l'obtention de contrats de vente et leur permit peut-être de relâcher leur effort de compétitivité.

L'Union Européenne des Paiements accula la Belgique aux trois types de réactions évoqués par R.Triffin. Les mesures visant à restreindre les exportations *vers la zone de l'UEP* devaient inévitablement affecter *la croissance globale* des exportations belges, puisque l'OECE absorbait la majorité de celles-ci (tableau 9). Ce phénomène pourrait s'ajouter aux causes de la croissance relativement lente des exportations belges relevées plus haut, aux sections 2.1. et 2.2. Les restrictions faites à partir de 1951 aux importations *payables en dollars*, dont les effets sont clairement perceptibles au tableau 9, devaient logiquement freiner l'achat de biens d'équipement aux Etats-Unis, et par là, l'assimilation des techniques de production les plus modernes par l'industrie belge. Ceci fait écho au manque d'innovation relevé à la section 2.2, lui-même partiellement responsable de la croissance lente. Ces mêmes restrictions, qui frappaient les importations en provenance des Etats-Unis à l'époque où les

<sup>35</sup> On notera que le peu d'aide directe reçue par la Belgique fut englouti dans les charbonnages. Sur ce point voir Milward (1992).

<sup>36</sup> L.H. Dupriez (1978) p.172.

consommateurs étaient fascinés par l'*American Way of Life* pourraient également expliquer la forte propension à épargner des ménages relevée plus haut. Enfin, les mesures encourageant les exportations de capitaux vers les autres pays de l'UEP - sans que la réciproque soit vraie - n'étaient sans doute pas de nature à favoriser les investissements en Belgique.

## Conclusions

En 1958, la récession mondiale frappa l'économie belge plus longuement et plus profondément que ses partenaires. La crise charbonnière, longtemps repoussée, s'y superposa. Deux ans plus tard, la perte du Congo doublée d'une crise sociale majeure secoua profondément la Belgique et révéla brutalement l'existence de faiblesses structurelles. Le temps était loin des réformes monétaire et sociale citées en exemple. Elles n'avaient pas tenu toutes leurs promesses. La croissance des salaires aurait dû conduire à l'expansion rapide de la demande intérieure ; l'orthodoxie monétaire aurait dû assurer l'ajustement des structures. Il n'en fut pas ainsi.

On a suggéré dans cet article que des institutions internationales dont nul, en 1944, ne pouvait soupçonner l'existence à venir, ont curieusement parasité le droit chemin que les partenaires sociaux belges s'étaient fièrement tracé. Le Plan Marshall et l'Union Européenne des paiements ont été modulés selon les besoins des grandes nations qui ne correspondaient pas à ceux de la Belgique. En subventionnant les partenaires commerciaux de celle-ci, le Plan Marshall a gonflé la croissance belge à très court terme mais retardé les ajustements structurels. Alors qu'un coup de pouce à la reconversion industrielle eut été salutaire, la Belgique reçut un encouragement à développer encore ses exportations traditionnelles. Entre-temps les partenaires - qui étaient aussi des concurrents - utilisaient à leur propre restructuration une aide directe que la Belgique ne recevait pratiquement pas. L'Union Européenne des Paiements ne lui convint pas mieux : tandis qu'elle s'était donné les moyens d'une gestion rigoureuse et ambitieuse du taux de change, elle fut prise au piège de convertibilités trop partielles. Très paradoxalement, l'économie belge souffrit peut-être de ce que l'Europe ait eu besoin du Plan Marshall et de l'UEP pour réaliser ce que la Belgique avait atteint dès 1944 : un compromis social intégrant la gestion du taux de change. Il reste à comprendre pourquoi la politique économique interne, apparemment si éclairée à l'issue de la guerre, ne s'est pas mieux adaptée au contexte international changeant. A cette interrogation serait associée une question belge lancinante : celle du degré de liberté de la politique économique nationale vis-à-vis du réseau de contraintes extérieures.

## Références bibliographiques

- Banque Nationale de Belgique (1952)  
"L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'Union Européenne des Paiements", Bulletin d'information et d'information de la BNB, n° 2, février, pp.85-103.
- Banque Nationale de Belgique (diverses dates)  
Statistiques économiques belges. Numéros spéciaux du Bulletin d'information et d'information de la BNB.
- Baudhuin F. (1958)  
*Histoire économique et sociale de la Belgique 1945-56*, Bruxelles, Bruylant.
- Beuthe M. (1964)  
*Economie en croissance lente. Le cas de la Belgique*. Bruxelles et Louvain, OBAP et IRES.
- Camu, A. (1960)  
"Essai sur l'évolution économique de la Belgique", *La Revue Nouvelle*, n° 11, novembre, pp.397-418.
- Camu, A. (1961)  
"Essai sur la croissance économique de la Belgique", *La Revue Nouvelle*, n° 5, mai, pp.481-500.
- Carbonnelle, C. (1962)  
"L'évolution de la production en Belgique de 1948 à 1960", *Cahiers Economiques de Bruxelles*, n°14, avril, pp.193-208.
- Casella A. & Eichengreen B. (1991)  
"Halting Inflation in Italy and France After World War II", *CEPR Discussion Paper*, n°594, November.
- Cassiers, I (1989)  
*Croissance, crise et régulation en économie ouverte : la Belgique entre les deux guerres*, Bruxelles, De Boeck.
- Cassiers, I. & Solar, P. (1990)  
"Wages and Productivity in Belgium, 1910-1960", in *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 52,4, pp.437-449.
- Chlepner, B.S. (1956)  
*Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles.
- De Long J.B. & Eichengreen B. (1991)  
"The Marshall Plan : History's Most Successful Structural Adjustment Program", University of California Berkeley, Department of Economics, *Working Paper* N° 91-184, November.
- Dupriez, L.H. (1951)  
"Pourquoi de hauts niveaux de rémunération en Belgique", *Comptes Rendus des travaux de la Société Royale d'Economie Politique de Belgique*, février, pp.5-23.
- Dupriez, L.H. (1978)  
*Les réformes monétaires en Belgique*, Bruxelles, Office international de librairie.
- Eichengreen, B.(1992)  
"Was the European Payments Union a Mistake ? Would a Payments Union for the Former Soviet Union Be a Mistake as Well ?" unpublished paper, Department of Economics, University of California at Berkeley, nov.
- Eichengreen, B. & Uzan M. (1992)  
"The Marshall Plan : Economic Effects and Implications for Eastern Europe and the Soviet Union", *Economic Policy*, April.
- Frank, M. (1962)  
"L'évolution des revenus en Belgique de 1948 à 1960", *Cahiers économiques de Bruxelles*, n° 16, octobre, pp.483-521.
- Fuss, H., Goldschmidt-Clermont P. et Watillon, L. (1958)  
"La genèse du projet d'accord de solidarité sociale belge" *Revue du Travail*, juillet - août pp. 827-860 et octobre pp.1159-1174.

- Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale (1961)  
La comptabilité nationale de la Belgique, 1948-1960, *Cahiers économiques de Bruxelles*, n° 12, octobre, pp.459-485.
- Hogan M.J. (1987)  
*The Marshall Plan : America, Britain and the Reconstruction of Western Europe, 1947-1952*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Janssens, V. (1976)  
*Le franc belge. Un siècle et demi d'histoire monétaire*. Bruxelles.
- Kindleberger, C. (1987)  
*Marshall Plan Days*, Boston, Allen & Unwin.
- Lamfalussy, A. (1959)  
"Essai sur la croissance économique et la balance des paiements de la Belgique 1948-1957", *Bulletin de l'institut de recherches économiques et sociales*, n° 2, mars, p. 43-74.
- Lamfalussy A. (1961)  
*Investment and Growth in Mature Economies*, London, Macmillan.
- Léon, P. (1977)  
"Guerres et crises 1914-1947" (G. Dupeux dir.) in *Histoire économique et Sociale du Monde*, vol. 5, Paris, A. Colin.
- Masoin, M.(1951)  
"Salaires et charges sociales en Belgique et dans les pays voisins", *Industrie*, janvier, pp.7-12.
- Milward A. (1984)  
*The reconstruction of Western Europe, 1945-51*, London, Methuen.
- Milward A. (1992)  
*The European Rescue of the Nation-State*, London, Routledge.
- Ministère des Affaires Economiques (1955)  
*L'économie belge en 1954*.
- O.E.C.E. (diverses dates)  
*Bulletins statistiques*.
- Scholliers P. (1993)  
"Strijd rond de koopkracht, 1939-1945" in *1940 : Belgique, une société en crise, un pays en guerre*, Bruxelles, Centre de Recherches et d'Etudes Historiques de la Deuxième Guerre Mondiale.
- Snoy et d'Oppuers J.C. (1953)  
"Une révolution économique : la Belgique pays à hauts salaires", Conférence donnée à la *Société royale d'économie politique de Belgique*, Comptes rendus des travaux, pp. 8-12.
- Triffin R.(1957)  
*Europe and the money Muddle. From Bilateralism to Near-Convertibility, 1947-1956*, London: Oxford University Press.
- Van Audenhove, M. (1990)  
*Histoire des finances communales dans l'évolution économique, financière et sociale de la Belgique : 1919-1985*, Tome I et II, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique.
- Van Rijckeghem W. (1982)  
"Benelux", in A. Boltho, ed., *The European Economy : Growth and Crisis*, Oxford, Clarendon Press, pp. 581-609.
- van der Rest P. (1961)  
"Réalizations et perspectives de l'industrie belge", *Revue de la Société Royale belge des ingénieurs et des industriels*, janvier, pp.18-29.
- Waelbroeck, J. & Rosselle, E. (1961)  
"La position de la Belgique vis à vis de ses concurrents du Marché Commun, essai de diagnostic économétrique", *Cahiers économiques de Bruxelles*, n° 9, janvier, pp. 116-142.